

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010

Réception par le Prefet : 12/03/2010

Publication : 19/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-4-7-2

Séance du vendredi 12 mars 2010

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 26 janvier 2010
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide la convention 2010/2013 jointe en annexe au rapport entre l'Etat, la Région, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Kingsheim et **le Centre de Rencontre d'Echange et d'Animation (CREA)** ;
- autorise le Président à la signer ;
- accepte l'engagement pluriannuel global du Département à hauteur de 112 000 € pour le versement des subventions tel que prévu dans la convention, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget du Département ;
- alloue en 2010 en faveur du CREA 28 000 € conformément à la convention.

Le cas échéant, il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne prévue au budget du Département, à savoir :

- ↳ Programme D822, (fonctionnement AE) imputation 65-311-6574-2358-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant total de 112 000 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2010/2013
ENTRE**

**L'ETAT, LA REGION ALSACE, LA VILLE DE KINGERSHEIM,
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ET**

LE CREA DE KINGERSHEIM, SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LE JEUNE PUBLIC

ENTRE

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace), ci-après dénommée "l'État", représenté par le Préfet de la Région Alsace, M. Pierre-Etienne BISCH ;

La Région Alsace, ci-après dénommée "la Région", représentée par le Président du Conseil Régional, habilité par délibération de la Commission Permanente du 5 mars 2010 ;

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé "le Département", représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 12 mars 2010 ;

La Ville de Kingersheim, ci-après dénommée "la Ville", représentée par le Maire de Kingersheim, habilité par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2010 ;

d'une part,

L'association loi 1908, Centre de Rencontre, d'Échange et d'Animation de Kingersheim, ci-après désigné "**le CREA**", représentée par son Président, M. Dominique COLLIN ;

Siège social : 27 rue de Hirschau – BP 30060 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX
N° SIRET : 352 991 681 00011 – Code APE : 913 E
Licence d'entrepreneur de spectacle : 3 – 110 687

d'autre part,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;

Vu la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 5 mai 1999 relative aux orientations pour la politique en faveur du spectacle vivant - aide aux lieux de diffusion : programme national de "scènes conventionnées" ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations ;

Vu la circulaire n°5193/SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et aux conventions pluriannuelles d'objectifs ;

Vu la circulaire n° 2008-059 du 29-04-2008 (parue au BO de l'éducation nationale n° 19 du 8 mai 2008) relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, signée conjointement par la ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

Vu la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée par le Ministère de la culture et de la communication en 1998 ;

Vu la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 5 mai 1999 relative aux orientations pour la politique en faveur du spectacle vivant - aide aux lieux de diffusion : programme national de "scènes conventionnées" ;

Vu la politique culturelle de la Ville de Kingersheim en faveur de l'enfance et la jeunesse ;

Vu les orientations du Département du Haut-Rhin pour la culture vivante adoptées par délibération du Conseil Général du 11 décembre 2009 ;

Vu les statuts du CREA de Kingersheim en date **du 12 mai 2005**

Vu le projet artistique et culturel 2010-2013 proposé par le CREA et validé par son Conseil d'administration en date du **6 janvier 2010**

Vu la convention du 4 février 2009 (en cours de réactualisation) entre la Ville de Kingersheim et le CREA portant sur la mise à disposition des locaux et de personnel ;

Vu les règlements financiers de la Ville de Kingersheim, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin ;

Vu les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet 1^{er} Acte portant sur l'évaluation du partenariat entre le Région, le Département, la Ville et le CREA de 2007 à 2009 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Son projet artistique et culturel, sa mission en faveur de l'action culturelle et de l'éducation populaire dans le Bassin de vie de Kingersheim et la qualité des équipements mis à sa disposition par la Ville de Kingersheim font du CREA un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant en région Alsace et au-delà.

A ce titre, le CREA conduit une démarche artistique et culturelle autour de deux axes majeurs : la sensibilisation et l'éducation des publics et le développement des réseaux et des partenariats. Il met en œuvre des opérations permettant l'accès de tous aux différentes formes d'art et propose des activités culturelles, artistiques et des actions pédagogiques de qualité aux enfants, adolescents et adultes, notamment issus du milieu urbain.

Le CREA soutient également la création et la diffusion culturelles sous différentes formes, et notamment la création contemporaine, par le biais de différents projets dont le Festival MOMIX, référence nationale pour le jeune public et atout stratégique pour le développement de partenariats à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Cette situation confère au CREA de Kingersheim la reconnaissance de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace, qui lui a permis de bénéficier du programme national de scènes conventionnées au titre de **Scène conventionnée pour le jeune public** à travers une convention entre l'Etat, la Ville de Kingersheim et le CREA de 2006 à 2008.

L'ensemble de ce projet artistique et culturel a également été soutenu par les partenaires (Région, Département, Ville), dans le cadre d'un partenariat de 2007 à 2009 qui a fait l'objet d'une évaluation en 2009, conduite par le Cabinet 1^{er} Acte.

La programmation artistique pluridisciplinaire, la reconnaissance du travail artistique en direction du jeune public et des professionnels, la complémentarité territoriale à travers l'inscription dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux, la fréquentation dynamique et renouvelée, sont soulignés comme des éléments qui concourent au développement des publics et donnent une identité particulière au CREA.

Au regard de ces conclusions et compte tenu de l'évolution du projet artistique et culturel du CREA, l'Etat, la Ville, la Région et le Département ont souhaité, sur la base d'objectifs partagés et dans le respect des orientations spécifiques de chaque partenaire, soutenir le projet artistique et culturel du CREA dans le cadre d'un partenariat de 2010 à 2013, objet de la présente convention.

ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir, sur une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 :

- Le projet artistique et culturel du CREA (***annexe 1***)
- Le montant des aides de l'Etat, de la Ville, de la Région et du Département accordées pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel et ventilées conformément à ses 3 axes principaux (***annexe 2***)
- Les modalités d'évaluation du partenariat (***annexe 3***)

Elle annule toute convention en cours ayant le même objet entre le CREA et ses partenaires (Etat, Ville, Région et Département)

ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CREA ET ORIENTATIONS CULTURELLES DES PARTENAIRES

L'Etat, la Ville, la Région et le Département décident de soutenir le projet artistique et culturel (annexe 1) dont les axes principaux portent sur :

- AXE 1 : la sensibilisation et l'éducation des publics, notamment jeunes et scolaires
- AXE 2 : la création et le soutien aux compagnies
- AXE 3 : la dynamique de réseaux.

Dans ce cadre, les actions qui sont mises en œuvre répondent aux logiques culturelles des partenaires et tendent à :

- Développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur œuvrant en direction du jeune public ;
- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées) ;
- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation... et ainsi conforter ou permettre l'appropriation des savoirs ;
- Favoriser le rayonnement territorial des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices ;
- Promouvoir la création et la diffusion théâtrales en favorisant la production régionale ;
- Engager des partenariats transfrontaliers et internationaux, en veillant à un rapprochement avec les pays faisant l'objet de coopération culturelle avec la Région Alsace et le Département.

Le CREA prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

L'Etat, la Ville, la Région et le Département s'engagent à soutenir annuellement le projet artistique et culturel du CREA joint à la présente convention (**annexe 1**) pour lui permettre de mener à bien ses missions et son programme d'activités culturelles.

Les budgets prévisionnels du CREA pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013 et les participations financières prévisionnelles des partenaires mentionnées en **annexe 2** de la présente convention sont fixées comme suit :

a) Pour l'Etat :

Le montant prévisionnel total de la subvention de l'Etat (DRAC Alsace) au titre de sa participation au financement du projet artistique et culturel du CREA pour la période 2010-2013 est estimé à la somme de 240 000 € (deux cent quarante mille euros) selon les budgets prévisionnels joints en **annexe 2**.

Des subventions complémentaires de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) peuvent, le cas échéant, abonder cette somme pour des projets spécifiques, sous réserve de l'instruction d'un dossier complet à produire par l'association conformément à la procédure de demande de subvention de l'Etat. Ces subventions feront l'objet d'arrêtés attributifs de

subvention ou de conventions financières particulières. Elles ne figurent pas dans la présente convention.

Pour l'année 2010, la subvention de l'Etat (DRAC Alsace) est arrêtée à la somme de 60 000 € (soixante mille euros) selon la répartition suivante :

- 40 000 € (quarante mille euros) pour le projet artistique et culturel 2010 de la scène conventionnée jeune public (programme 131),
- 20 000 € (vingt mille euros) pour les actions de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public (programme 224).

L'engagement financier correspondant à cette aide financière fera l'objet d'une convention financière spécifique entre la DRAC et le CREA qui vaudra décision attributive de subvention et sera imputé sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Alsace : Exercice 2010 selon les modalités suivantes :

- Programme 131 – Action 01 – Sous-action 06 – Titre VI – Catégorie 64 – Compte PCE 654121.
- Programme 224 – Action 02 – Sous-action 02 – Titre VI – Catégorie 64 – Compte PCE 654121.

Pour les années 2011, 2012 et 2013, l'Etat (DRAC Alsace) renouvellera son concours financier, sous réserve, d'une part de l'inscription des crédits en loi de finances, et d'autre part, de l'application des dispositions de la présente convention.

Le montant prévisionnel annuel de la subvention de l'Etat (DRAC Alsace) s'élève à 60 000 € (soixante mille euros) selon une répartition identique à 2010.

Pour 2011, 2012 et 2013, l'engagement financier de l'Etat (DRAC Alsace) sera constitué par une convention financière annuelle qui vaudra décision attributive de subvention pour la gestion concernée et qui liera exclusivement la DRAC et le CREA. Une copie des conventions financières sera transmise chaque année pour information aux collectivités territoriales partenaires.

La subvention annuelle sera créditée au compte bancaire de l'association CREA selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Pour les années 2011, 2012 et 2013, les modalités sont les suivantes :

- . si l'association en fait la demande en temps utile, et ce en tout état de cause au plus tard avant fin mars de chaque année, une avance sera consentie par l'Etat (DRAC Alsace), sauf refus motivé, avant le 31 mars de chaque année, dans la limite de 50% du montant prévisionnel de la subvention mentionnée au présent article pour cette même année ;
- . le solde de la subvention prévue pour l'année en cours sera versé après instruction d'un dossier complet à produire chaque année par l'association conformément à la procédure de demande de subvention de l'Etat, et sur présentation de l'ensemble des documents comptables de l'association pour l'exercice clos et l'exercice en cours, à savoir les comptes annuels et le budget prévisionnel équilibré, ainsi que les documents prévus à l'article 7.

Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur Général du Bas-Rhin.

b) Pour la Ville :

Une subvention prévisionnelle globale de 1 077 800 € est accordée par la Ville au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, pour la

période de 2010 à 2013, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget municipal :

- 2010 : 257 500 €
- 2011 : 265 300 €
- 2012 : 273 300 €
- 2013 : 281 700 €

Ces subventions sont versées selon les modalités de la convention Ville/CREA, 2010 - 2011 - 2012 - 2013.

De plus, pour une meilleure lisibilité du soutien de la Ville de Kingersheim, une évaluation de l'ensemble des moyens directs affectés au projet culturel (humains matériel, logistique) sera disponible en 2011 et transmise à chacun des partenaires. Ce point fera l'objet d'un avenant à la convention Ville - CREA dès 2011.

Le comptable assignataire est le trésorier Général Mulhouse Couronne.

c) Pour la Région :

Une subvention globale de **112 000 €** est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, pour la période de 2010 à 2013.

L'aide de la Région Alsace est destinée à soutenir en priorité la création, la diffusion et les résidences, en particulier de compagnies régionales, le festival Momix, ainsi que la coopération transfrontalière, avec les régions du Grand Est, et à l'international (notamment avec le canton de Fribourg, le Québec ou la Basse-Silésie), et la dynamique de réseau sur le territoire alsacien.

Elle fait l'objet de la répartition annuelle suivante :

- 2010 : 28 000 €
- 2011 : 28 000 €
- 2012 : 28 000 €
- 2013 : 28 000 €.

Le versement s'effectuera de la manière suivante, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace :

Dans l'idéal, l'ensemble des pièces nécessaires pour une même demande, sera transmis en un seul envoi.

- un acompte de 50% en début d'exercice, - et pour l'année 2010, après notification de la présente convention, après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association ;
 - d'un relevé d'identité bancaire ;
 - d'un programme prévisionnel d'activités ;
 - d'un budget prévisionnel équilibré.
- le solde après transmission :
 - d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association ;
 - des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1 ;
 - du rapport du commissaire aux comptes ;
 - du procès verbal, signé par le représentant légal, de l'Assemblée Générale approuvant lesdits comptes ;

- du bilan financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel ;
- du bilan artistique et culturel de l'année N -1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

d) Pour le Département :

Une subvention prévisionnelle globale de 112 000 € est accordée par le Département, au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA pour la période de 2010 à 2013, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental et du respect des dispositions de la présente convention et de ses annexes par le CREA.

L'aide départementale est destinée à soutenir en priorité les actions en direction des publics relevant de la compétence du Conseil Général (collégiens, petite enfance, publics relevant des minima sociaux, handicapés et aînés) :

- le festival Momix, notamment " Momix de proximité"
- les ateliers de sensibilisation et de pratique 12/16 ans (en lien avec le festival Momix, les résidences, les projets liés aux musiques actuelles...)
- les projets développés avec le pôle gérontologique et le centre de réadaptation fonctionnelle de Mulhouse

Elle fait l'objet de la répartition annuelle suivante :

- 2010 : **28 000 €**
- 2011 : **28 000 €**
- 2012 : **28 000 €**
- 2013 : **28 000 €**

Ces subventions sont versées selon les modalités suivantes, conformément au règlement financier départemental :

- un premier acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve d'une demande accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- le solde au cours du 2^{ème} semestre, au vu du bilan de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

Le montant des soutiens financiers de chaque partenaire sera crédité sur le compte bancaire du CREA, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
Caisse d'Epargne d'Alsace	16705	09017	08751140601	32	CREA KINGERSHEIM

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

Compte tenu de la législation en vigueur, le CREA s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel conformément à l'annexe 1 ;
- déposer à la Préfecture de la Région Alsace, en vue d'une éventuelle consultation par le public, son budget, ses comptes, l'ensemble des conventions et les comptes d'emploi des subventions affectées ;

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999 ;
- mentionner, dans ses rapports avec les médias, le soutien de ses partenaires et faire figurer sur tous les documents liés à la convention la mention "avec le soutien du Ministère de la Culture et la Communication (Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), de la Ville de Kingersheim, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin", notamment au moyen de leurs logos respectifs ;
- fournir aux partenaires financiers, chaque année :

avant le 30 juin :

- . un bilan, un compte de résultat détaillé du dernier exercice ainsi que le compte d'emploi des subventions allouées par les partenaires publics certifiés par un commissaire aux comptes ;
- . le compte rendu financier et le bilan qualitatif des actions subventionnées établis, pour l'Etat, selon les dispositions de l'arrêté du 11 octobre 2006 et de la fiche n°6-1 des annexes du dossier commun de demande de subvention ;

avant le 31 décembre :

- . le programme détaillé des activités de l'année à venir accompagné du budget prévisionnel approuvé par le Conseil d'administration ;
- . un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente.
- informer les partenaires financiers en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention ;
- aviser les partenaires financiers de toute modification concernant :
 - . l'usage de la subvention : les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi les partenaires publics se réservent la possibilité de procéder à toute forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
 - . les statuts de l'association, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...).

ARTICLE 5 – SANCTIONS ET REVERSEMENT

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit conjoint des partenaires financiers, des conditions d'exécution de la présente convention, ceux-ci peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances ou autres versements, remettre en cause le montant de la subvention, exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention, voire résilier la présente convention en vertu des dispositions de l'article 8.

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1, le CREA reconnaît son obligation à rembourser aux partenaires financiers la totalité du concours apporté. Il en ira de même en cas de non-exécution des stipulations de l'article 4. En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'association reconnaît qu'elle devra rembourser aux partenaires financiers la part non justifiée du concours versé sauf si elle a obtenu préalablement leur

accord pour la modification de l'objet, des délais ou du budget de l'action. Le reversement peut être imputé sur les versements attendus en N+1, N+2 ou N+3. Ce principe de reversement fait l'objet d'un titre de perception.

ARTICLE 6 - SUIVI ET EVALUATION

Un comité, composé des partenaires financiers du CREA, est chargé du suivi, de l'évaluation et de l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires, de recueillir et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du CREA ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département ou de l'un des partenaires de la convention.

Suivi annuel :

Le CREA présentera chaque année aux partenaires de la présente convention dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec les subventions de chacun des partenaires au cours de l'année à venir.

Evaluation :

Au cours du premier semestre 2013, une évaluation mentionnée à l'article 9, visant à confronter objectifs et résultats, sera menée sur la base du dispositif figurant en **annexe 3** de la présente convention.

Réalisée par un partenaire qui sera défini au 1er semestre 2013, cette évaluation fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration du CREA et des assemblées délibérantes des partenaires.

Dans ce cadre, l'association s'engage à produire un bilan d'activités sur la durée de la présente convention reprenant chacun des objectifs mentionnés à l'article 2 et les bilans financiers correspondants.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

ARTICLE 8 - RESILIATION

La présente convention se trouverait résiliée de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements contractuels, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Dans ce cas, les partenaires financiers pourront suspendre le versement de leur contribution, voire l'annuler et demander le remboursement des sommes versées.

Cependant, en cas de désaccord entre les parties, une réunion préalable de concertation devra rechercher les voies amiables de conciliation et arbitrages permettant la poursuite de la présente convention.

Article 9 – RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre 2013, les signataires se concerteront afin de connaître leurs intentions respectives concernant la reconduction éventuelle de la convention.

La conclusion éventuelle d'un nouvel accord est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 6.

Article 10 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables dans un délai maximum de six mois.

Pour l'Etat (DRAC Alsace), le tribunal administratif de Strasbourg est seul compétent en cas de désaccord persistant.

Article 11 - AUTRES DISPOSITIONS

Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention.

Elle est établie en 6 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire, ainsi qu'à la Trésorerie Générale du Bas-Rhin.

Fait à, le

Pour le Département du Haut Rhin,
Le Président du Conseil Général

Pour l'association CREA,
Le Président

Pour la Région Alsace
Le Président du Conseil Régional

Pour la Ville de Kingersheim,
Le Maire

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Région Alsace

Visa du Contrôleur financier en Région

ANNEXES

ANNEXE I

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2010-2013 DU CREA

ANNEXE II

BUDGETS PREVISIONNELS DU CREA
2010-2011-2012-2013

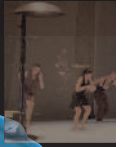
ANNEXE III

EVALUATION DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL - MODALITES

CRÉA Scène Conventionnée Jeune Public d'Alsace

Projet Artistique et Culturel

2010 2011 2012 2013



centre de rencontre
d'échange et d'animation
Créa
Kingersheim

 Ville de
Kingersheim


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture
Communication


Région
Alsace

Conseil Général

Haut-Rhin

SOMMAIRE

Préambule	p. 3
CHAPITRE I – Sensibilisation et éducation des publics	p. 4
1) Favoriser une offre artistique diversifiée	p. 4
2) Approche et sensibilisation des différents publics	p. 5
<i>Petite enfance (18 mois - 3 ans)</i>	p. 6
<i>Enfance (4 ans – 11 ans)</i>	p. 7
<i>Adolescence (12 ans -15 ans)</i>	p. 8
<i>Les professionnels</i>	p. 11
<i>Autres publics</i>	p. 12
CHAPITRE II – Création et soutien aux compagnies	p. 13
1) Soutien à la production	p. 13
2) Développement de résidences	p. 14
CHAPITRE III – Dynamique de réseaux	p. 15
1) Local	p. 15
2) Interrégional	p. 15
3) Transfrontalier et international	p. 17
4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région	p. 18
CHAPITRE IV – Musiques actuelles	p. 21
CHAPITRE V – Moyens pour mettre en œuvre le projet artistique et culturel	p. 22
1) Equipement	p. 22
2) Humains	p. 23
<i>Présentation de la Saison 2009/2010</i>	<i>p. 25</i>
<i>Contact</i>	<i>p. 28</i>

Préambule

Suite à l'évaluation effectuée par l'Agence Premier Acte de Poitiers en novembre 2009 et dans la perspective de poursuivre notre projet culturel, il s'agit aujourd'hui d'inscrire notre action dans la continuité du projet mené tout en précisant les contours de nos actions, les approches quantitatives et qualitatives afin d'en donner la meilleure lisibilité possible.

Notre mission reste orientée vers une priorité : la poursuite d'une action de dynamisation du spectacle vivant pour l'enfance et la jeunesse.

Notre expérience en matière de diffusion jeune public nous permet d'être au cœur des nouvelles expressions artistiques. Ce long travail d'accueil de compagnies venues de toute l'Europe et de la bonne connaissance du spectacle vivant à destination du jeune public nous permet d'être à l'écoute des artistes ayant déjà une reconnaissance dans ce domaine tout en étant attentif aux compagnies émergentes.

En matière de diffusion, nous veillerons à prendre en compte les compagnies régionales qui s'impliquent dans une démarche professionnelle originale mais la programmation sera également axée sur l'accueil de productions nationales et internationales afin de maintenir notre lieu comme un lieu référence en matière de jeune public.

Une attention sera portée sur les créations ainsi que sur l'accueil de compagnies allemandes. L'équilibre entre toutes ces composantes sera lié à l'actualité artistique du moment.

Notre projet se déroulera dans le cadre d'une saison culturelle basée sur les résidences et notre partenariat avec la Filature ainsi qu'à travers le festival MOMIX. Celui-ci sera l'espace de valorisation d'une action culturelle et artistique qui se décline tout au long de l'année.

Notre objectif est de développer un projet global qui s'inscrit dans une politique de territoire s'appuyant sur de multiples partenariats.

Notre action passe par la diffusion de spectacles, la sensibilisation des publics et le soutien à la création.

L'exigence artistique, le travail de sensibilisation, l'ouverture d'une action culturelle au plus grand nombre sont les vecteurs principaux de notre action.

Ce sont ces conditions qui permettront l'élargissement des publics associant enfants, parents, enseignants afin d'accéder à des pratiques culturelles enrichissantes.

Ce travail sera l'élément de départ de la poursuite d'un projet qui impliquera progressivement et de manière encore plus forte de multiples partenaires : artistes, associations, institutions, entreprises pour participer à une dynamique de soutien à la création artistique jeune public.

Philippe SCHLIENGER, Directeur

CHAPITRE I

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS

1) Favoriser une offre artistique diversifiée

La programmation s'appuie sur une offre résolument pluridisciplinaire. En effet, la richesse des productions pour le jeune public est liée au large domaine d'expérimentation mené par les compagnies professionnelles qui s'ouvrent de plus en plus à de nouveaux croisements artistiques.

Ainsi, nous resterons attentifs aussi bien au théâtre, qu'à la marionnette, au cirque contemporain qu'au théâtre d'ombre, à la danse, au clown, au théâtre de rue, aux nouvelles technologies, ainsi qu'à toute œuvre croisant ces différents champs.

Proposer des œuvres artistiques au jeune public est un moyen de sensibiliser l'enfant à l'art et ce travail s'inscrit dans la durée et dans la répétition. Parallèlement et c'est aussi une réalité, il est nécessaire de prendre en compte tous les ans un public vierge de toute habitude artistique. C'est dans cette réalité que s'affirme la dimension de diversité artistique.

Il s'avère nécessaire de poser un regard exigeant sur toute œuvre proposée au jeune public. La notion de qualité artistique sera au centre de notre préoccupation. Nous serons attentifs à l'actualité des écritures contemporaines aussi bien dans le domaine d'un répertoire de textes publiés que dans celui des nouvelles écritures scéniques.

L'innovation artistique dans des œuvres françaises ou étrangères sera un point d'appui de notre projet, ainsi que la prise en compte des démarches associant les nouvelles technologies et les expressions contemporaines.

La diversité artistique, au-delà du genre, est une notion permettant de proposer les nouvelles esthétiques contemporaines pour le jeune public sans oublier les démarches parfois plus conventionnelles mais de qualité.

Cette approche croisée favorisera l'élargissement des publics et leur ouverture progressive aux nouvelles formes contemporaines.

Notre objectif est d'articuler un travail de diffusion en saison ainsi que l'accueil de projets en résidence tout en maintenant une dynamique forte à l'occasion du festival MOMIX.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

2) Approche et sensibilisation des différents publics

L'offre culturelle est destinée à un large public, prioritairement pour les enfants de 18 mois à 15 ans mais avec une visée tous publics bien affirmée.

Notre expérience permet de conforter cette idée de public familial puisque nous accueillons tous les ans près de 50 % de public adultes lors des représentations tous publics.

On note même une présence de plus de 70 % dans les séances proposées en soirée.

OBJECTIFS

S'il faut avoir l'ambition de concerner un large public, il est toutefois nécessaire de distinguer plusieurs niveaux :

- a) La Petite Enfance (18 mois - 3 ans)**
- b) L'Enfance (4 - 11 ans)**
- c) L'Adolescence (à partir de 12 ans)**
- d) Les professionnels**

Pour chaque niveau d'âge, nous nous engageons à proposer au minimum chaque année :

- Pour la petite enfance: 3 spectacles par an
- Pour l'enfance: 25 spectacles par an
- Pour l'Adolescence: 3 spectacles par an

Chaque action fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation permettant de mesurer la nature des projets et leur efficacité.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

a) Petite Enfance (18 mois - 3 ans)

Nous souhaitons renforcer notre programmation dans ce registre en étant tout particulièrement attentifs aux nouvelles esthétiques artistiques et en favorisant l'accueil des jeunes enfants des structures petite enfance du département. Une collaboration renforcée sera effectuée au sein du réseau Résonances dont l'un des axes de travail se dirige vers ce segment artistique.

Rayonnement de l'offre de diffusion

L'accueil de production pour la petite enfance doit être envisagé sous deux formes :

- Accueil dans les salles de spectacles

Le Créa dispose de différentes salles pour diffuser ce type de spectacle et prends en compte la spécificité de ces productions pour une adaptation des locaux et des conditions d'accueils du jeune enfant. Par ailleurs, compte tenu de la forme spécifique de ces productions et de leur faible capacité d'accueil de public, nous favoriserons les tournées dans les lieux partenaires.

- Accueil dans les structures petite enfance

A Kingersheim, la Maison de la Petite Enfance est un projet récent où l'accueil de spectacles de petites formes est possible dans une salle adaptée. Nous sommes en possibilité d'être des interlocuteurs pour les crèches, halte garderie qui souhaitent développer un principe d'accueil pour les tout petits ainsi que des projets de rencontre artistique.

Formation des professionnels de la petite enfance

L'accueil de ces spectacles ne pourra être envisagé sans un travail de sensibilisation et de formation des éducateurs ou éducatrices petite enfance et de tout le personnel travaillant quotidiennement dans les crèches et haltes garderies.

De même, le public des parents sera associé pour que l'expérience artistique soit une réussite pour tous. Ces formations seront organisées en lien avec les artistes des compagnies invitées de manière à créer les meilleures conditions de participation des personnels à l'accueil d'un spectacle. L'édition d'un document d'accompagnement initié par le réseau Résonances servira à améliorer la médiation artistique entre le jeune enfant, le parent et les artistes.

Développement de partenariat

Nous poursuivrons également une collaboration avec la CAMSA, dont le champ de compétence de la petite enfance permet une approche territoriale concernant 18 structures petites enfances, 36 communes et un bassin de vie de 250 000 habitants.

Nous poursuivrons le partenariat local avec les structures culturelles du Réseau Résonances.

Plus largement notre collaboration se poursuivra avec le territoire de Belfort dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Général du Territoire de Belfort et la Région Mulhousienne où cette dimension a été exprimée dans une convention de partenariat entre ces deux institutions.

Notre projet sera également axé sur la collaboration avec l'Arche, scène conventionnée jeune public de Béthoncourt qui développe également un travail en direction de ce public.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

b) Enfance (4 - 11 ans)

Ce public correspond aux enfants des établissements scolaires maternelles et primaires. Il représente la cible principale de notre projet et le travail exercé dans sa direction est le plus important.

Il y a 5 écoles maternelles (Tilleuls, Louise Michel, VDE, Perdrix, Croix Marie) qui accueillent près de 500 enfants et 3 écoles primaires qui accueillent près de 800 enfants, soit 1 300 enfants.

Nous profiterons de notre expérience pour développer des collaborations avec des structures culturelles et éducatives, des établissements scolaires et des communes de la Région pour élargir le territoire de notre action.

Rayonnement de l'offre de diffusion

Les propositions seront conformes à notre objectif de faire découvrir aux enfants les productions contemporaines.

Notre proposition sera largement ouverte aux représentations tous publics et parallèlement des séances scolaires et périscolaires seront proposées aux écoles.

Nous serons attentifs à l'attente des enseignants et à leur projet scolaire tout en veillant à agir dans un cadre d'éducation artistique et d'expérience du sensible pour les enfants.

L'offre de diffusion sera ouverte à un large public de la région mulhousienne et les séances scolaires seront prioritairement proposées aux écoles de Kingersheim puis de la couronne mulhousienne selon les possibilités.

Formation et sensibilisation

L'école du jeune spectateur

L'objectif est de poursuivre notre projet d'école du spectateur pour dépasser le simple visionnement des spectacles et offrir aux enfants un réel temps d'échange et de préparation.

Les actions de sensibilisation sont importantes et sont les éléments qui permettent aux enfants de s'approprier un spectacle et son sens.

Le préalable à l'expérience scénique doit être mené dans une démarche partenariale entre le CREA, les artistes et les enseignants.

C'est dans ce sens que nous souhaitons affirmer cette collaboration qui peut prendre plusieurs formes :

- Rencontre avec un médiateur du CREA
- Travail et sensibilisation avec un dossier pédagogique élaboré par la compagnie ou par le CREA
- Rencontre avec les artistes en résidence
- Participation aux répétitions publiques des compagnies en résidence
- Organisation d'atelier de pratique artistique (écriture, théâtre, danse...)
- Echanges après les spectacles.

Le Créa mettra également en place le passeport du jeune spectateur. Ce carnet, distribué en début d'année dans les écoles participantes, apportera à l'enfant une sorte de fil rouge tout au long de son année de spectateur.

Des fiches pratiques concernant le vocabulaire du monde du spectacle et les règles de vie dans un théâtre, ainsi que des fiches spectacles concernant les résidences ou les spectacles de Momix, seront à disposition de l'enseignant et des élèves.

Un livret, mémoire du parcours de l'enfant spectateur, sera également édité.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

c) Adolescence (à partir de 12 ans)

Bien que la production artistique en direction des adolescents ne soit pas aussi dense, nous poursuivons notre travail en leur direction avec détermination.

Au-delà du simple visionnement, l'implication de plusieurs médiateurs sera nécessaire pour garantir la réussite de ces actions.

La diffusion de spectacles en direction des adolescents repose sur une bonne préparation et un investissement de plusieurs acteurs : enseignants, artistes, médiateurs culturels, élèves. Par ailleurs nous favoriserons également l'accès à la pratique théâtrale.

Rayonnement de l'offre de diffusion

Certains projets de diffusion seront menés à partir d'ateliers de pratiques artistiques ou d'ateliers d'écriture en lien avec les compagnies en résidence.

Une ouverture aux productions étrangères et notamment allemande sera poursuivie afin d'intégrer la dimension culturelle et linguistique.

Le champ de cette intervention pourrait s'étendre à d'autres collèges volontaires du département du Haut-Rhin. De récents contacts avec le Rectorat ont permis de prendre en compte de nouveaux collèges, comme le collège de Lutterbach, d'Habsheim ou encore de Brunstatt.

Formation et sensibilisation

Pour l'ensemble des actions de médiation et de sensibilisation des publics, il s'avère nécessaire de renforcer le poste de médiateur culturel pour aborder de manière construite et en profondeur cette démarche indispensable. Celui-ci devra maîtriser la dimension artistique des projets et posséder une culture de la pédagogie.

Des actions de médiation sociale seront également menées pour prendre en compte des adolescents de différents quartiers en créant des animations et des ateliers spécifiques comme Radio Momix par exemple.

La formation au théâtre

Le Créa dispense également tout au long de l'année des cours de théâtre, encadrés par des professeurs diplômées d'Etat. Ces cours sont à destination de tous les niveaux d'âges.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du schéma départemental mis en oeuvre par le CDMC (Centre Départemental pour la Musique et la Culture)

Le Conservatoire de Théâtre

Depuis la saison 2009/2010, le Créa a mis en place un partenariat avec le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Mulhouse, une classe de 1er cycle d'Art Dramatique pour les jeunes à partir de 15 ans.

Au-delà d'une pratique de loisirs, s'inscrire dans une classe de conservatoire c'est vouloir apprendre un art et se former à son infini richesse.

Les objectifs de cette classe seront les suivants :

- intégrer une formation de qualité,
- pratiquer sa passion dans le cadre d'une formation diplômante,
- exercer le théâtre dans des conditions professionnelles, tant au niveau du lieu que des techniques mises à disposition,
- rencontrer des artistes faisant partie de la programmation du Créa, notamment lors des résidences
- bénéficier d'un accès privilégié aux spectacles du Festival Momix.

Les élèves suivront différents modules :

- techniques de l'acteur : échauffement, diction, corps, voix, espace, improvisation, masque, relaxation.
- travail du répertoire : textes classiques et contemporains, interprétation, recherche de personnages.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

c) Adolescence (suite)

Le Conservatoire de Théâtre (suite)

Le partenariat avec le Conservatoire de Mulhouse

Le Conservatoire de Mulhouse valide par convention les cours de cycle 1 d'art dramatique du CREA. Cette validation permet aux élèves de ce cours de passer et obtenir les diplômes et passages de cycle (passage du cycle 1 au cycle 2 et passage du Brevet d'Etude Théâtrale en fin de cycle 2) au même titre que n'importe quel élève du Conservatoire de Mulhouse. En outre, les modalités d'évaluation sont les mêmes : les élèves reçoivent un bulletin par trimestre qui commente et évalue 4 critères : voix, corps, imagination et travail. Chaque élève peut ainsi mesurer sa progression.

Des cours ou stages sont organisés en commun, les examens se font en bonne intelligence entre le Conservatoire de Mulhouse et la classe d'art dramatique du CREA et des réunions très régulières se font avec l'équipe enseignante de Mulhouse, le directeur du Conservatoire et Anne-Laure Walger-Mossière, enseignante au CREA.

Le fondement de cette convention et de la reconnaissance des cours délivrés en cycle 1 au CREA de Kingersheim repose sur le diplôme du professeur, Anne-Laure Walger-Mossière.

En effet, celle-ci ayant obtenu le CA (Certificat d'Apptitude délivré par le Ministère de la Culture) en 2008, son enseignement est celui qu'on peut attendre d'un conservatoire.

Le Cycle 2 dès la rentrée 2010

LE CREA a ouvert cette année en convention avec le Conservatoire de Mulhouse un cycle 1 de théâtre et projette dès la rentrée de le prolonger par un cycle 2. Au CREA, sous réserve d'un financement spécifique, le cycle 2 serait constitué de 3 heures hebdomadaire de théâtre, plus une pratique complémentaire de 2 heures hebdomadaires au choix : musique, danse ou cirque, destinés à compléter la formation de comédien.

L'enseignement serait donc de 5 heures hebdomadaires.

Le cycle 3, quant à lui, qui pourrait être envisagé pour la rentrée 2011, comporte 6 heures hebdomadaires de théâtre, plus deux pratiques complémentaires. Il est évident que ce projet ne pourra se faire qu'en fonction de l'évolution du budget du CREA.

Néanmoins, l'apprenti comédien pourra, s'il le souhaite, poursuivre un cycle 3 de fin d'études théâtrales au Conservatoire de Mulhouse et obtenir le Certificat d'Etudes Théâtrales.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

c) Adolescence (suite)

Le Conservatoire de Théâtre (suite)

Les liens avec le CREA en tant que structure de diffusion

Aucun enseignement, aussi bon soit-il, ne se suffisant à lui-même, des artistes sont régulièrement invités à intervenir dans les cours. Ces interventions, destinés à enrichir les expériences des élèves et les approches artistiques des cours, sont données par des artistes en résidence de création au CREA.

Un atelier autour de la marionnette a ainsi pu être organisé et les élèves de théâtre du Conservatoire de Mulhouse ont pu y participer dans les locaux du CREA (décembre 2009).

Le 21 janvier, c'est une comédienne chanteuse, Elisabeth Von Buxhoeveden, qui a fait une intervention autour de la voix parlée et voix chantée.

En outre, les élèves sont fortement incités à suivre un programme de spectacles, notamment à Momix, car nous considérons que l'éveil de l'esprit critique et la « sortie au théâtre » fait entièrement partie de la formation d'un comédien. Un système de tarif réduit spécifique a été mis en place (4 euros).

*Le conservatoire au CREA :
une passerelle vers une formation supérieure*

Le CREA est déjà adhérent au schéma départemental d'enseignement artistique, en profil 2.

Mais son enseignement, enrichi de ce cycle 1 de conservatoire, forme une sorte de passerelle entre la pratique amateur en ateliers et une formation supérieure (CEPIT, grandes écoles de théâtre, etc...). Il fait le lien entre loisirs et formation, entre amateurs et professionnels, dans un esprit d'exigence mais aussi d'ouverture et surtout de décloisonnement, de complémentarité.

Il pourrait devenir un exemple de parcours théâtral pour les jeunes du département.

Conclusion

Cette formation au CREA est donc une occasion unique de décloisonner l'offre et de créer une dynamique théâtrale de grande qualité dans l'agglomération mulhousienne. La possibilité de se former au théâtre dans un cursus diplômant au sein même d'une Scène Conventionnée Jeune Public est un avantage certain de par l'ouverture culturelle que cela implique : formation plus riche, rencontres avec des artistes, équipe entièrement dédiée au théâtre. Cette formule permet d'associer de façon évidente et simple formation, création et diffusion.

CHAPITRE I SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

d) Les professionnels

A l'occasion de sa saison culturelle et plus particulièrement dans le cadre du Festival Momix, nous accueillons plus de 120 professionnels de la Région, de la France et différents pays européens, leur permettant ainsi de découvrir la richesse de la création artistique jeune public. Ce positionnement génère un effet de levier et une circulation des spectacles dans les saisons qui suivent le festival.

Au-delà du spectacle vivant, le Créa se donne pour mission d'apporter un espace supplémentaire d'échange, de discussion, de débat. Pour ces rendez-vous en marge des spectacles, différents temps sont proposés aux professionnels.

Résidences d'artistes

Tout au long de l'année, des compagnies sont invitées en résidence de création au Créa. Chaque résidence donne lieu à une répétition publique à laquelle sont invités de nombreux professionnels afin de découvrir le travail des compagnies.

Festival Momix

Différents temps sont organisés pendant le festival en direction des professionnels :

- Les apéritifs-professionnels

Différentes compagnies sont invitées à venir présenter leur nouveau projet de création aux professionnels présents sur le festival.

- Les conférences-débats

Chaque année, un thème spécifique relatif au spectacle vivant est proposé, et des intervenants sont invités à venir en débattre avec les professionnels.

- Les journées "Autre Regard"

À l'occasion du festival Momix 2010, le CREA en partenariat avec l'ONDA, a choisi de mettre en lumière des spectacles de compagnies invitées. Il s'agit de projets dont la démarche artistique est particulièrement audacieuse, de par son propos, sa forme artistique ou du thème abordé. Chaque professionnel est invité à se rendre sur le lieu des spectacles pour une rencontre avec les différents accompagnateurs des projets artistiques.

La prise de risque s'accompagne-t-elle ?

Comment accompagner le risque artistique ?

Comment faire connaître et aimer les nouvelles esthétiques ?

CHAPITRE I

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PUBLICS (SUITE)

e) Autres publics

Le Créa développe également des actions envers des publics spécifiques, comme les publics en difficulté sociale, ou les personnes âgées.

Les publics en difficulté sociale

Tout au long de l'année les animateurs-médiateurs du dispositif d'animation sociale de la Ville de Kingersheim, oeuvrent au côté des jeunes des différents quartiers de la ville. Des actions de médiation sociale sont mises en place autour de différentes thématiques, comme la culture, l'environnement, le sport...

Des actions sont également mises en place dans le cadre du festival Momix, avec une préparation aux spectacles en amont du festival, et des ateliers thématiques proposés pendant le festival.

Les familles sont également encadrées dans leur choix de spectacles et accompagnées pendant les représentations.

De plus depuis deux ans se développe le projet «Radio Momix». Ce projet rassemble une quinzaine de jeunes, qui animent tout au long du festival une radio, en réalisant des interviews de compagnies, de professionnels, des équipes, et en assistant aux différents spectacles présentés.

Les adultes et les personnes âgées

Le Festival Momix est devenu au fil du temps un projet qui accueille de plus en plus d'adultes.

Nous envisageons donc également de développer nos actions en direction de ce public, et notamment en direction des personnes âgées.

Nous souhaitons développer au cours des résidences ou lors du Festival Momix l'accueil de personnes âgées en lien avec les structures gérontologiques existantes.

Les personnes souffrant d'un handicap

Depuis plusieurs années maintenant, un partenariat a été mis en place entre le Créa et le Centre de Réadaptation de Mulhouse.

Des actions culturelles et des ateliers sont proposés aux usagers du Centre, encadrés par des intervenants professionnels ou par des artistes.

Les usagers du Centre sont également invités lors des répétitions publiques et du Festival Momix.

CHAPITRE II CRÉATION ET SOUTIEN AUX COMPAGNIES PROFESSIONNELLES

1) Soutien à la production et à la diffusion

Le CREA inscrit son projet dans une démarche attentive des compagnies pour soutenir la recherche et la création de spectacles en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur jeune public est plus fréquemment considéré comme un outil au service d'une pédagogie ou comme moyen d'aménagement culturel du territoire que comme une véritable démarche artistique nécessitant un temps de recherche et des moyens de production.

Ce secteur, malgré une grande créativité souffre encore d'un réel manque de reconnaissance. La méconnaissance générale des difficultés des compagnies qui oeuvrent souvent dans des conditions difficiles et avec peu de moyens génère une diminution progressive de nombreuses équipes artistiques qui sont pourtant parfois prometteuses.

Mais l'évolution des artistes, le travail des diffuseurs, la réception d'un public de plus en plus large devraient contribuer à donner à ce secteur une plus forte place et une plus grande visibilité.

S'il s'avère que certaines compagnies sont réellement reconnues dans cette spécificité, il convient dès aujourd'hui de créer les conditions d'accompagnement de jeunes talents émergents. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée par le CREA au soutien des compagnies régionales.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire ces actions dans une dimension où l'accompagnement des projets se réalise avec des moyens performants et de permettre les conditions de la diffusion de la création.

L'accompagnement d'équipes artistiques ou de compagnies peut prendre plusieurs formes. Le soutien peut être d'ordre financier, matériel, ou technique. L'objectif principal reste de mettre en synergie une équipe artistique avec un lieu culturel dans un territoire donné et agir pour que la création d'un projet soit accompagnée et partagée.

CHAPITRE II CRÉATION ET SOUTIEN AUX COMPAGNIES PROFESSIONNELLES (SUITE)

2) Développement de résidences

L'accueil d'artistes en résidence sera renforcé afin de donner aux compagnies les moyens de créer de nouveaux projets.

Nous inviterons tous les ans pour une période de 1 à 6 semaines, au moins trois compagnies en résidence pour développer un projet artistique alliant création, diffusion, formation et sensibilisation.

Une participation importante en matière de logistique, de mise à disposition d'espace de travail, de budget et de personnel qualifié sera définie.

Différentes possibilités sont envisageables et chaque projet fera l'objet d'une démarche construite en partenariat étroit avec la compagnie invitée.

Le soutien portera sur la création d'une nouvelle production, de son accompagnement, de la finalisation du projet avec une assistance technique pour le montage, l'éclairage et la mise en scène.

Les actions en milieu scolaire seront renforcées, en privilégiant les résidences plus longues qui laisseront le temps aux artistes d'intervenir dans les écoles. Des répétitions publiques seront organisées en fin de résidence afin de permettre aux différents publics de découvrir le travail réalisé le temps de la résidence.

Nous renforcerons également le lien entre production et diffusion. Les compagnies accueillies en résidence au cours de la saison se verront proposer une participation à l'édition suivante du Festival Momix lorsque le projet le permettra.

OBJECTIFS

1) Accompagner des projets artistiques originaux et innovants :

- Mise à disposition d'un espace de travail
- Accompagnement et soutien technique de la production
- Aide à la communication du projet
- Soutien à la diffusion

2) Organiser des rencontres avec les publics locaux et régionaux (lors de rencontres, d'ateliers ou de répétitions publiques),

3) Faire connaître le travail des compagnies auprès d'un réseau de professionnels lors du Festival Momix ou des rencontres professionnelles,

4) Démontrer, par la présence des artistes, la richesse de la création artistique pour le jeune public,

5) Favoriser la circulation des productions auprès des structures culturelles de la région et du Grand Est.

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX

Malgré le développement de lieux de diffusion jeune public et de programmation dans les principaux centres de diffusion culturelle, le secteur jeune public reste un domaine en manque de structuration et sa diversité ne permet pas une grande lisibilité.

L'économie fragile de ce secteur ne favorise pas les productions lourdes et ne permet pas aux équipes artistiques les plus innovantes d'être présentes sur le marché du spectacle vivant.

Nous avons la responsabilité d'encourager une exigence artistique dans l'accompagnement de compagnies et dans un travail de synergie entre plusieurs lieux ayant des convictions identiques.

1) Le réseau local



Le réseau Résonances
www.resonances68.com

Ce réseau est constitué de l'Espace Grün de Cernay, du Relais Culturel de Thann, de la Passerelle de Rixheim, du Triangle d'Huningue, de l'Espace Rhénan de Kembs et du CREA de Kingersheim.

OBJECTIFS

- Organiser des moments d'échanges et de communication
- Mutualiser des moyens pour la diffusion ou l'aide à la production
- Organiser des projets en commun

Le réseau Résonances constitue également le jury du festival MOMIX et décerne un prix qui permet au lauréat de revenir dans la région pour une diffusion dans différentes salles de spectacles haut-rhénos.

Les premières initiatives de Résonances sont nées au début de la saison 2005/2006, et récemment, les partenaires se sont regroupés en association afin d'offrir un cadre juridique à leur volonté de mutualisation.

Les prochaines étapes s'orientent vers l'accueil d'une compagnie dont la démarche pourrait intéresser plusieurs partenaires, notamment dans le domaine de la petite enfance.

2) Le réseau interrégional



Quint'Est
<http://quintest.hautetfort.com>

L'idée de travail en réseau fait son chemin et plusieurs initiatives ont été engagées dans l'Est de la France.

Le réseau du Grand Est (Alsace - Bourgogne - Franche-Comté - Champagne-Ardenne - Lorraine) s'est construit depuis deux ans à travers différentes rencontres professionnelles et plus de 30 lieux culturels.

La mise en place de ce réseau est un moyen de créer une synergie entre différentes structures professionnelles qui agissent dans le domaine du spectacle vivant.

La rédaction de la charte du « RESEAU GRAND EST » propose le cadre d'action, les objectifs et les propositions de fonctionnement. Chaque région est représentée par une structure relais. Le CREA représente cette structure pour la région Alsace.

Ce réseau est désormais constitué en association et organise depuis trois ans les Brouillons de Quint'Est.

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

2) Le réseau interrégional (suite)

Centre de ressources inter-régional jeunes publics ALSACE – FRANCHE COMTE - BOURGOGNE

L'idée de créer une dynamique entre ces trois régions repose sur deux principaux constats :

- Une volonté politique de créer une dynamique inscrite dans le cadre du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône.
- La présence de lieux dédiés à l'enfance et la jeunesse ayant des objectifs communs : la scène conventionnée jeune public de Bethoncourt, l'ABC de Dijon et son festival A PAS CONTES.

OBJECTIFS

- 1) Partager ensemble le projet d'une équipe artistique dans les différentes phases de la création artistique sur une ou deux années,
- 2) Mise en place d'un temps de résidence dans chaque lieu partenaire,
- 3) Mise en place d'une démarche d'accompagnement dans chaque structure,
- 4) Accueil de la production dans les trois lieux.

On distinguera plusieurs temps :

- La conception du projet,
- Les différentes phases de la création,
- Les actions de sensibilisation en direction des publics.

Ce temps sera aussi un moyen de créer des liens avec plusieurs partenaires locaux : écoles, ateliers de théâtre, associations jeunes... Des actions croisées entre établissements scolaires des différentes régions seront possibles et l'accueil de classes ou de groupes de jeunes lors des temps forts sera encouragé.

- La présentation du projet : en encourageant la circulation des productions artistiques de chaque région vers les régions voisines. Des actions d'information et de communication communes seront proposées en direction des professionnels.

Le spectacle sera particulièrement mis en évidence dans les temps forts comme MOMIX ou À PAS CONTES pour que la présentation concerne le plus large public possible et que les programmateurs puissent avoir l'occasion de voir ces productions.

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

3) Le réseau transfrontalier et international

a) Poursuite du projet d'ouverture vers l'Allemagne

Fort de nos expériences passées, nous souhaitons poursuivre cette démarche avec nos voisins allemands afin de construire des liens durables à partir d'un projet artistique et culturel reconnu.

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin de créer des synergies entre différents acteurs : culturels, éducatifs, institutionnels, politiques. Au-delà des obstacles culturels et linguistiques, il s'agit de favoriser les expressions contemporaines pour le jeune public et pour les familles.

Jusqu'à ce jour, la circulation des publics du festival MOMIX (près de 20 000 spectateurs l'an passé) s'est principalement effectuée dans la région et les régions frontalières françaises. L'objectif affiché est de rendre perméable la frontière avec nos voisins allemands et d'offrir les conditions et l'intérêt d'un nouveau public pour le festival MOMIX.

Ce sera l'occasion d'affirmer la singularité du festival MOMIX comme une fenêtre sur la création jeune-public allemande.

Nous poursuivrons notre partenariat avec une structure représentative du jeune public en Allemagne, le Bürgerhof de Lörrach, afin d'ancrer les bases d'une collaboration symétrique.

Il ne s'agit pas de réduire le projet au simple accueil de compagnies mais bien de créer des projets d'appropriations par les populations allemandes et françaises.

Au moment du festival, les différents publics découvriront des productions artistiques jeunes publics avec plusieurs approches :

- La présentation de spectacles en langue allemande
- La présentation de spectacles de compagnies allemandes en langue française
- La présentation de spectacles de compagnies allemandes, sur titrés en français
- La présentation de spectacles dans les deux langues

La complémentarité de l'ensemble de ces actions est le garant d'une ouverture à tous les publics et favorisera le travail de préparation et d'accueil du public allemand et français.

b) Ouverture vers l'international

Au-delà de l'accueil de productions allemandes, nous accueillerons une diversité de spectacles venus de différents pays européens afin de mieux faire connaître la richesse artistique de la création jeune public. Nous serons attentifs aux créations et aux jeunes équipes artistiques en devenir.

De nombreux pays seront représentés, comme la Belgique, les Pays-Bas, le Québec, l'Autriche, le Brésil...

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région

a) La Filature, Scène Nationale de Mulhouse

Le partenariat avec la Filature s'engage sur différents projets menés dans la concertation et dans le souci d'une complémentarité culturelle.

Dans le cadre de MOMIX, plusieurs spectacles jeune public de grande qualité sont invités à la Filature qui dispose des conditions techniques adaptées à des productions lourdes que nous ne pouvons accueillir à Kingersheim. Ainsi le public fidèle du festival a l'occasion de se rendre dans un lieu où l'exigence artistique est reconnue de tous.

D'autres projets sont menés en partenariat avec la Filature au cours de la saison, comme le Festival Trans(e) ou la Semaine de la Chanson.

b) Le Conservatoire de Mulhouse

Voir page 8

c) L'Agence Culturelle d'Alsace

Les relations entre le CREA et l'Agence Culturelle d'Alsace se développent à travers plusieurs axes :

- Le soutien technique par le prêt de matériel scénique,

- La programmation de spectacles dans le cadre de la tournée des Régionales.

Ce partenariat permet de soutenir de jeunes compagnies et de favoriser la diffusion du spectacle vivant jeune public dans notre région.

d) La Communauté de Communes de l'Essor du Rhin

Le CREA poursuit son travail de partenariat en proposant notamment des représentations en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin.

Nous accueillons tous les ans plus de 1 000 enfants dans le cadre de séances scolaires organisées à Kingersheim et sommes en contact pour développer des relations partenariales autour des pratiques émergentes des jeunes.

Des actions de sensibilisations seront renforcées avec les écoles de ce territoire.

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région (suite)

e) *La Communauté de Communes d'Illfurth*

Certains spectacles se décentralisent également à Illfurth où les responsables nous ont sollicité pour participer à MOMIX en accueillant un spectacle et en offrant des possibilités aux enfants des communes de se rendre à Kingersheim.

f) *La Passerelle de Rixheim*

La dynamique du festival a répondu à l'attente de cette nouvelle structure culturelle qui se positionne comme un partenaire jeune public plus particulièrement autour de spectacles destinés à la petite enfance.

g) *L'Université de Haute – Alsace*

Le CREA poursuit également le projet de sensibilisation au théâtre jeune public pour les étudiants de l'université dans le cadre de l'option universitaire : « Arts et Jeunesse » et ceux de la licence professionnelle « Administration et gestion des entreprises culturelles », ce qui permet d'ouvrir les étudiants aux nouvelles formes d'écriture pour le jeune public et de mieux appréhender la dimension spécifique de ce secteur en matière d'organisation, de gestion, de communication...

Par ailleurs, les étudiants de l'Université sont accueillis à plusieurs spectacles du festival MOMIX et un spectacle est chaque année décentralisé sur le campus de l'Université.

h) *L'Education Nationale*

Le Créa propose des temps de formation aux professeurs des écoles ou aux responsables des sites périscolaires.

Ces temps de formations, composés de différents modules, permettent aux enseignants d'approfondir leur connaissance du spectacle vivant, afin de mieux pouvoir la transmettre à leurs élèves. Ces modules se composent de rencontres avec des artistes en résidence, avec des compagnies du Festival Momix, avec des professionnels du spectacle vivant, et les participants sont également invités à participer aux rencontres professionnelles du festival ainsi qu'aux spectacles.

CHAPITRE III DYNAMIQUE DE RÉSEAUX (SUITE)

4) Inscription territoriale à l'échelle de l'agglomération de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la Région (suite)

i) D'autres partenaires

De nombreuses communes et organismes associatifs sont partenaires pour l'accueil de spectacles ou le déplacement de publics :

Dans le Haut-Rhin

La Filature de Mulhouse,
La Passerelle de Rixheim,
L'Espace Grün de Cernay,
Le Relais Culturel de Thann,
Le Triangle d'Huningue,
L'Espace Rhénan de Kembs,
Le Noumatrouff de Mulhouse,
L'Université de Haute-Alsace,
Le théâtre Municipal de Mulhouse,
L'AFSCO de Mulhouse,
La commune de Wittenheim,
L'Espace Dollfus et Noack de Sausheim,
La commune d'Ensisheim,
La commune d'Ilfurth,
La Médiathèque de Guebwiller,
L'Association Léopard de Colmar,
Le Théâtre Municipal de Colmar.

Dans le Bas-Rhin

L'Espace Athic d'Obernai,
La Maison des Arts de Lingolsheim,
La Communauté de Communes d'Alsace Bossue de Drulingen,
Le Relais Culturel d'Haguenau,
Expressions Communes Schweighouse sur Moder,
Le Centre Culturel de Vendenheim,
Les Tanzmatten de Sélestat,
Le TJP de Strasbourg,
La commune de Bischheim,
La commune de Schiltigheim.

Dans d'autres régions

L'Arche de Béthoncourt,
Le Festival A PAS CONTES de Dijon,
Le Centre Culturel Pablo Picasso d'Homécourt,
La Méridienne de Lunéville,
L'Espace Gantner de Bourogne.

En Allemagne

Le Bürgerhof de Lörrach.

CHAPITRE IV MUSIQUES ACTUELLES

Les musiques actuelles sont un domaine dans lequel le Créa va s'investir plus largement en partenariat avec les structures de musiques actuelles de la région.

Nous poursuivrons l'accueil de concerts dans le cadre du Festival GénériQ et du Festival des Eurockéennes en lien avec le Noumatrouff.

Les résidences de groupes régionaux seront favorisées ainsi que le partenariat sur la Semaine de la Chanson avec la Filature, Scène Nationale de Mulhouse.

Le CREA souhaite également s'engager dans les actions visant le domaine des musiques actuelles. A l'exemple du partenariat mené avec les Eurockéennes de Belfort, qui a permis la mise en œuvre d'un projet très intéressant avec la chanteuse Camille et le groupe japonais Les Pascals, cette expérience totalement réussie nous conforte dans cette orientation.

Les résidences à l'espace Tival sont très recherchées par les nombreux groupes de musiques qui peinent à trouver des lieux de travail et, parallèlement, la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique avec les élèves des établissements scolaires associant les musiques actuelles nous donne des possibilités de présenter des actions très enrichissantes.

Notre capacité d'adaptation grâce à des moyens humains et matériels favorise une réactivité forte à toutes les opportunités qui se présentent au courant de l'année.

Ainsi, après la résidence de la chanteuse **Camille** en juin 2006, c'est le groupe de **Dionysos** accompagné de 50 musiciens de l'école nationale de musique de Belfort qui ont été accueilli en octobre 2006 pour la répétition de leur concert donné au Zénith de Paris, puis c'est le groupe **Philos**, qui a profité de la scène de l'Espace Tival en novembre 2006, en attendant la venue du charismatique **Katerine** le 20 février 2007 pour un concert scolaire et tout public en lien avec le Noumatrouff de Mulhouse et les Eurockéennes de Belfort, puis d'**Olivia Ruiz** en 2008 et des **Wampas** en 2009. Pour 2010 un projet s'organise autour de la chanteuse **Hindy Zarha** et du groupe **El Tambura**.

Par ailleurs, le CREA poursuit l'accompagnement du collectif Caméléon qui organise deux temps forts, le festival Caméléon et le festival Roots à l'Espace Tival.

Les caractéristiques techniques de notre équipement nous permettent de mener à bien ce type d'opération. L'accompagnement en conseils et communication est aussi un soutien non négligeable pour les organisateurs et les groupes de musique.

Plusieurs possibilités seront envisagées :

- Soutien de jeunes groupes de musique régionaux,
- Accueil en résidence de groupe de musique nationaux,
- Mise en place d'actions d'éducation artistique avec les écoles,
- Accueil de groupe de musique pour des séances de répétition

Cette dimension, totalement complémentaire tant sur le plan du registre artistique que sur celui des publics représente une spécificité et une originalité dans le paysage des lieux culturels en Alsace et en France.

CHAPITRE V MOYENS POUR METTRE EN OEUVRE LE PROJET

1) Les équipements

La salle de spectacle TIVAL

La conception de la salle a été étudiée pour accueillir le public familial. Des dispositions d'aménagements techniques rendent cet espace modulable et particulièrement adapté aux compagnies et aux publics. C'est aussi un lieu avec un équipement technique de pointe pour l'accueil de concerts.

L'Espace Tival, c'est un peu l'histoire de Kingersheim à lui tout seul. Tour à tour château, caserne de hussards, manufacture textile, ce lieu porte en lui l'âme de plusieurs siècles. Bien des péripéties et de nombreux incendies ont conduit à la réalisation de cette étonnante salle de spectacles, qui accueille notamment la programmation du Créa, dont une grande partie du festival Momix.

Le site internet de l'Espace Tival présente l'ensemble du bâtiment avec une visite en image ainsi qu'un historique complet.

Voir présentation de l'équipement sur www.ville-kingersheim.fr

Le CREA et le Service Culture et événement de la Ville de Kingersheim apportent leur soutien aux compagnies en résidence en leur offrant des conditions optimales de travail grâce à la mise à disposition de personnel technique qualifié ainsi que des hébergement proche de la salle permettant ainsi à une compagnie de s'immerger complètement dans leur processus de création.

Le CREA

C'est l'équipement central pour l'animation du projet d'activités culturelles mené toute l'année en direction des enfants et des jeunes.

Il est également le siège de l'association.

Il dispose de plusieurs salles d'activités, d'une salle d'exposition, de danse, de spectacles pour les petites formes.

Il abrite également la Médiathèque jeunesse et l'Ecole de musique.

Les différentes salles de Kingersheim

- Le Village des Enfants
- La Salle Cité Jardin
- La Salle Plurivalente de la Strueth
- La Maison de la Musique
- La Maison de la Citoyenneté

Logements pour les artistes

Le Créa met à la disposition des artistes en résidence ou venant présenter un spectacle dans le cadre de Momix ou des projets en partenariat avec la Filature, une Maison et un appartement de résidence d'une capacité totale d'accueil de 18 personnes.

L'Appartement

Capacité maximum : 8 personnes

Maison Tival

Capacité maximum : 10 personnes

CHAPITRE V MOYENS POUR METTRE EN OEUVRE LE PROJET (SUITE)

2) Les moyens humains

Une équipe chargée du projet artistique et culturel

- Un directeur
Chargé de construire un projet artistique lié à l'élaboration des programmations et des actions culturelles.
- Un administrateur
Chargé de la gestion administrative relative aux spectacles et à l'action culturelle. Ce secteur comprend également le suivi financier et comptable de l'association.

Un pôle éducation culturelle composé de :

- Une assistante du projet culturel
Chargée du secrétariat général de l'Association et du secrétariat de Direction.
Chargée de l'organisation générale du Festival Momix et du suivi des projets en lien avec les lieux partenaires.
- Une assistante pour l'éducation artistique
Chargée des projets d'éducation culturelle auprès du public scolaire et périscolaire.
Chargée de l'organisation générale des résidences d'artistes.
Responsable des équipes d'accueil du festival Momix et de la saison culturelle.
- Une Chargée des pratiques culturelles
Organise la saison d'activités de pratiques culturelles (Danse, Théâtre Arts Plastiques...) et crée des passerelles entre ces activités amateurs et les projets artistiques professionnels du CREA (résidence d'artistes, festival Momix...).

Un pôle communication composé de :

- Un chargé de communication
Chargé de la conception des documents de communication des différents projets, de la communication et des relations presse.
- Un chargé de relations publiques
Chargé de la gestion du fichier de relations publiques et de l'organisation de la billetterie.
- Un graphiste (temps partiel)
Chargé de la conception des supports de communication en lien avec le chargé de communication.

Un pôle accueil composé de :

- Deux chargées d'accueil (temps partiels)
Chargées de l'accueil de la structure et du lien avec le public, elles assurent également un soutien à la billetterie le temps du festival.
- Une chargée d'intendance (temps partiel)
Prépare l'accueil des compagnies en résidence d'artistes dans la maison et/ou l'appartement et assure la gestion des loges et l'intendance des repas du festival.

CHAPITRE V MOYENS POUR METTRE EN OEUVRE LE PROJET (SUITE)

2) Les moyens humains (suite)

Une équipe municipale chargée de la mise en œuvre technique

- Un directeur technique
Il assure la gestion technique de la salle de spectacle TIVAL et de l'ensemble du projet culturel de la salle en lien avec le directeur du CREA. Il est chargé de l'examen des dossiers concernant la technique et la sécurité de l'accueil de spectacles.
- Un régisseur général
Chargé du pilotage des équipes et de la coordination technique des projets.
- Une équipe technique
Chargée de la mise en œuvre technique du projet culturel.

Une équipe ponctuellement renforcée pour la préparation du festival Momix

- Différents secteurs du festival sont renforcés par l'embauche ponctuelle de personnes le temps du festival: décoration, intermittents, accueil des professionnels, soutien à la billetterie...
- La participation de près de 40 bénévoles et des animateurs du CREA pour l'accueil des publics et l'organisation générale

PRESENTATION DE LA SAISON 2009/2010

SAISON CULTURELLE

Spectacles

Le 24 novembre 2009

Soliloques

Cie Singulière

France – Cirque + 8 ans

Vendredi 5 mars 2010

à 14h30 en scolaire

et 19h30 en tout public

à l'Espace Tival

Festival Trans(e)

Höchste Eisenbahn

Theater Handgemenge

Allemagne - Théâtre + 6 ans

En partenariat avec La Filature de Mulhouse

Vendredi 19 mars 2010

à 14h30 en scolaire

à l'Espace Tival

Wouaf ! Art

Sagliocco Ensemble

Norvège – Théâtre et peinture + 8 ans

Dans le cadre de la tournée Résonances

Mardi 18 mai 2010

à 14h30 en scolaire

La Brouille

Théâtre des Tarabates

Marionnettes + 3 ans

Dans le cadre de la tournée Résonances

Musiques actuelles

Les 23 et 24 octobre 2009

Festival Cameleon

Musique + 12 ans

Le 30 octobre

Concert Dee Alexander

Musique + 12 ans

En partenariat avec l'association Panam et l'UHA

Dimanche 28 mars 2010 à 18h30

Coming soon

France – Chanson + 10 ans

Dans le cadre de la Semaine de la Chanson en partenariat avec La Filature de Mulhouse

LES RESIDENCES

Du 9 août au 6 septembre 2009

Cie ARCOSM

Création du spectacle

“LA MECANIQUE DES ANGES”.

France - Danse + 12 ans

Du 14 au 24 septembre 2009

Cie un Chateau en Espagne

Création du spectacle “PHILEAS”.

France - Théâtre et poésie + 18 mois

Du 2 au 4 octobre 2009

Quidams

Création d'un spectacle musical.

France – Haut-Rhin - Musique + 10 ans

Du 6 au 10 octobre 2009

Cie Astrolabe

Création du spectacle “MATIN BRUN”.

France – Haut-Rhin - Théâtre + 8 ans

Du 13 au 18 octobre 2009

L'Asso des Nazes

Création du spectacle “LUNDI 6h15”.

France – Haut-Rhin

Théâtre et nouveau cirque + 10 ans

Du 2 au 20 novembre 2009

Cie Act2

Création du spectacle

“ET SI J'ETAIS MOI ?”.

France – Haut-Rhin

Danse contemporaine + 6 ans

Du 26 novembre au 5 décembre 2009

Cie le Coin qui Tourne

Création du spectacle “CE (UX) QUE J'EMPORTE AVEC MOI”.

France – Bas-Rhin

Marionnettes + 7 ans

Du 8 au 17 mars 2010

Cie l'Indocile

Création du spectacle

“QU'IL EST TENTANT”

Chanson + 10 ans

Du 10 au 25 juin 2010

Cie S'appelle Reviens

Création du spectacle “Y ES-TU?”

Théâtre, théâtre d'ombres et d'objets + 8 ans

PRESENTATION DE LA SAISON 2009/2010

FESTIVAL MOMIX du 28 janvier au 7 février 2010

PETITE ENFANCE

Cie Un Château en Espagne
Philéas - France (création)
Théâtre et poésie + 18 mois

Dschungel Wien
Überraschung - Autriche
Danse + 2 ans

Cie Itinerrances
Du début à la faim - France
Danse et objets + 3 ans

Cie Acta
Moi seul - France
Danse, musique et images + 3 ans

Ateliers Bonnetaille
Oripeaux - France
Danse et jeu de costume + 3 ans

Cie La Rousse
La princesse au petit poids - France
Théâtre + 3 ans

Cie 4 Hoog
Le roi déchaussé - Pays-Bas
Théâtre + 3 ans

ENFANCE

Théâtre des Tarabates
Pierre et le Loup - France
Théâtre d'objets + 4 ans

Theater Sowa Productions
Hansel & Gretel - Allemagne
Marionnettes + 5 ans

Cie Les Nuages en Pantalon
L'ombre de l'escargot - Québec (création)
Ombres, vidéo et danse + 5 ans

Material Theater (création)
Ernesto Hase - Allemagne
Marionnettes + 6 ans

Cie du Coin qui Tourne
Ce(lux) que j'emporte avec moi - France - Bas-Rhin (création)
Marionnettes et vidéo + 6 ans

Karen Acioly (création)
Fedegunda - France/Brésil
Théâtre et danse + 6 ans

Act2 Cie
Et si j'étais moi ? (création)
France - Haut-Rhin
Danse + 6 ans

Cie Les Nuits Claires
Mon géant - France (création)
Marionnettes et images + 6 ans

Cie l'Escabelle (création)
Une vendeuse d'allumettes - France
Théâtre + 6 ans

Cie Les Argonautes
Pas perdus - Belgique
Cirque et clown + 7 ans

Cie des Singes Hurlleurs
Le Papalagui - France (création)
Théâtre et marionnettes + 7 ans

Bob Théâtre
Princesse K - France (création)
Conte à bijoux + 7 ans

Gangpol & Mit
Carton Park - France
Musique et vidéo + 7 ans

Cie la Cordonnerie
L'éternelle fiancée de Frankenstein - France (création)
Ciné-concert + 8 ans

Théâtre de l'Oiseau Mouche
L'enfant de la jungle - France
Théâtre + 8 ans

Cie l'Ateuchus
Duels - France - Bas-Rhin
Marionnettes + 8 ans

Théâtre des 4 Mains
L'Avaar - Belgique
Théâtre + 9 ans

Cie Tro Héol
La Mano - France
Marionnettes + 10 ans

ADOS

Cie Arcosm
La mécanique des anges - France
Danse + 12 ans (création)

Théâtre National de Belgique
Dialogue d'un chien avec son maître - Belgique
Théâtre + 12 ans

Cie Les Nuits Claires
Et Blanche aussi - France
Théâtre et danse + 12 ans

Ilka Schönbein
La vieille et la bête - France
Théâtre et mime + 12 ans

Theater Marabu
Ein Stück Autokino - Allemagne
Road movie + 14 ans

PRESENTATION DE LA SAISON 2009/2010

Les spectacles présentés dans les lieux partenaires

La Filature de Mulhouse

Cie La Cordonnerie
Barbe Bleue
Ali Baba

La Passerelle de Rixheim

Cie AK Entrepôt
Quand je me deux
Tartine Reverdy
Rouge tomate

Le Triangle d'Huningue

Théâtre du Risorius
Petit ours

L'Espace Grün de Cernay

Cie Astrolabe
Matin Brun

Le Relais Culturel de Thann

Cie NGC 25
Génération kadors

L'Arche de Béthoncourt

Cie AK Entrepôt
Quand je me deux

Le Centre Culturel Pablo Picasso d'Homécourt

Mélimélo Fabrique
Les signes

La Méridienne de Lunéville

Mélimélo Fabrique
Les signes

Le Théâtre Municipal de Colmar

Cie Les Globetrottoirs
L'empereur et le rossignol

Les spectacles présentés dans le cadre de Momix en balade

Dans le Haut-Rhin

La Passerelle de Rixheim

Bob Théâtre
Princesse K

L'Espace Rhénan de Kembs

Cie Les Nuages en Pantalon
L'Ombre de l'escargot

La Médiathèque de Guebwiller

Cie Les Singes Hurlleurs
Le Papalagui

L'Université de Haute-Alsace

Cie Tro-Héol
La mano

L'AFSCO de Mulhouse

Cie du Coin qui Tourne
Ce(lux) que j'emporte avec moi

Dans le Bas-Rhin

La salle du Cercle de Bischheim

Cie Les Singes Hurlleurs
Le Papalagui

L'Espace Athic d'Obernai

Cie Dschungel Wien
Überraschung

La Maison des Arts de Lingolsheim

Cie Les Nuits Claires
Et blanche aussi

Le Relais Culturel d'Haguenau

Cie Arcosm
La mécanique des anges

Dans d'autres régions

Le Centre Culturel Pablo Picasso d'Homécourt

Cie Les Nuits Claires
Mon géant

L'Espace Gantner de Bourogne

Carton Park

Festival A Pas Contés de Dijon

Cie Tro-Héol
La mano

Cie Les Nuits Claires
Et blanche aussi

Cie de l'Oiseau ouche
L'enfant de la jungle

A l'étranger

Le Bürgerhof de Lörrach

Theater Sowa
Hansel und Gretel

CONTACT

**CRÉA - 27 rue de Hirschau
B.P. 30060 68262 KINGERSHEIM CEDEX**

**www.momix.org
www.crea-kingersheim.com**

info@momix.org
Tél : 03 89 57 30 57 — Fax : 03 89 57 44 41

L'équipe du Créa :

Président : Dominique Collin

Direction : Philippe Schlienger

Accueil/inscriptions : Marie-Christine Yildiz, Céline Carrière

Administration/ Finances : Alain Cuenot, Lydie Dorget

Education culturelle : Sarah Hans, Sophie Chapdelaine, Sandra Barbe

Animation / Médiation : Olivier Garrabé, Laure Kupferlé, Mehdi Ikhlef,
Jessica Grell, Ketty Scholastique, Claudine Germany, Sofia Maache,
Clément Richard, Nacim Hamidani, Lisette Doppler, Carmen Lustenberger, Danielle Viol

Communication / Relations publiques : Nicolas Jeanniard, Salvatore D'Angelo, Julien Schmitt

Centre de Rencontre, d'Echange et d'animation (CREA) de Kingersheim
BUDGETS PREVISIONNELS EDUCATION CULTURELLE 2010 / 2011 / 2012 / 2013
Participations prévisionnelles des partenaires

CREA KINGERSHEIM	2010					2011					2012					2013				
	Département	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Département	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Département	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Département	Ville	Région	DRAC	TOTAL
CHARGES DE STRUCTURE	7 000 €	73 516 €	9 128 €	15 000 €	104 644 €	7 000 €	75 743 €	9 128 €	15 000 €	106 871 €	7 000 €	78 027 €	9 128 €	15 000 €	109 155 €	7 000 €	80 425 €	9 128 €	15 000 €	111 553 €
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :																				
Axe 1: sensibilisation éducation des publics	12 600 €	110 390 €	2 436 €	27 000 €	152 426 €	12 600 €	113 734 €	2 436 €	27 000 €	155 770 €	12 600 €	117 164 €	2 436 €	27 000 €	159 200 €	12 600 €	120 765 €	2 436 €	27 000 €	162 801 €
Axe 2: Création et soutien aux compagnies	5 250 €	45 990 €	10 956 €	11 250 €	73 446 €	5 250 €	47 383 €	10 956 €	11 250 €	74 839 €	5 250 €	48 811 €	10 956 €	11 250 €	76 268 €	5 250 €	50 312 €	10 956 €	11 250 €	77 768 €
Axe 3: dynamique de réseaux	3 150 €	27 604 €	5 480 €	6 750 €	42 984 €	3 150 €	28 440 €	5 480 €	6 750 €	43 820 €	3 150 €	29 298 €	5 480 €	6 750 €	44 677 €	3 150 €	30 198 €	5 480 €	6 750 €	45 578 €
TOTAL	28 000 €	257 500 €	28 000 €	60 000 €	373 500 €	28 000 €	265 300 €	28 000 €	60 000 €	381 300 €	28 000 €	273 300 €	28 000 €	60 000 €	389 300 €	28 000 €	281 700 €	28 000 €	60 000 €	397 700 €

La subvention ville ne tient compte que de la part affectée à la diffusion culturelle, plus 25 % de la subvention globale de fonctionnement.

Document de travail établi au 12 janvier 2010

ANNEXE 3

DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION ARTISTIQUE ET FINANCIERE DE LA CONVENTION 2010 2013

Entre

L'ETAT, LA REGION, LA VILLE, LE DEPARTEMENT ET LE CREA DE KINGERSHEIM

➤ Sensibilisation et éducations des publics

Indicateurs : nombre d'actions par tranche d'âge et répartition et nombre de jeunes concernés (petite enfance, enfance et adolescence) pour les opérations suivantes : rayonnement de l'offre de diffusion, formation des professionnels, formation et sensibilisation (école du jeune spectateur), projets développés avec les publics relevant de la compétence du Conseil Général (collèges)

➤ Création et soutien aux compagnies

Indicateurs : Soutien à la production : co-production de spectacles, nombre de compagnies accueillies et de spectacles créés, nombre de compagnies régionales aidées

Résidences : durée des résidences, type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies

➤ Dynamique de réseaux

Indicateurs : nature des partenariats avec les structures locales et dans le réseau Résonance : projets partagés, mutualisation des moyens
Implication au sein de réseaux à l'échelle interrégionale, transfrontalière et internationale :

Indicateurs : type de réseaux, objectifs, projets

Inscription territoriale dans l'agglomération de Mulhouse, le Département et la Région :

Indicateurs : nombre et nature d'actions menées avec la Filature, l'Agence Culturelle d'Alsace, les communautés de communes Essor du Rhin et d'Illfurth, l'Université de Haute-Alsace et les communes, médiathèques et associations et lieux de diffusion figurant dans le projet artistique et culturel.

➤ Musiques actuelles

Indicateurs : typologie des groupes, origine des groupes, nombre de groupes, nombre et nature des actions menées (résidences, répétitions, événements..).

➤ Analyses financières – (Fonctionnement/ Investissement)

(Budgets prévisionnels). Compte d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans.

➤ Ressources humaines

Organigramme

➤ Rubriques diverses